

# DÉCLARATION COMMUNE

## LES ACTEURS ÉCONOMIQUES

DU TERRITOIRE AIX-MARSEILLE- ET RÉGION SUD

fabriquants, artisans, marques, commerçants

dénoncent

## LES MÉFAITS DE LA FAST FASHION

et insistent sur

## LA NÉCESSITÉ DE LÉGIFÉRER



Annoncée récemment, la fermeture prochaine des Galeries Lafayette à Marseille est une alerte supplémentaire sur les profondes mutations de notre modèle industriel et commercial, et leurs conséquences dramatiques sur notre économie locale.

La montée en puissance de plateformes comme Shein -qui vient de dépasser Vinted en France\*- illustre les dérives d'un modèle de consommation effrénée, aux dépens d'une logique de réemploi plus vertueuse pour notre planète et notre économie.

Outre le commerce, cette concurrence déloyale fragilise aussi l'industrie textile et les savoir-faire, notamment artisanaux, qui font la richesse de notre patrimoine.

La filière mode et ses métiers sont méconnus. Or, il s'agit bel et bien d'une industrie : chaque produit de mode -textile, bijou, accessoire- nécessite un ensemble de compétences et un process de production précis.

**Sans mesures concrètes pour protéger l'existant et développer l'indépendance de notre pays, c'est tout un pan de notre économie qui risque de disparaître au profit d'un modèle insoutenable à long terme pour nos emplois et notre planète.**

Car l'ultra fast fashion est un modèle économique qui repose sur la production massive de vêtements à bas prix, souvent au mépris des normes environnementales et sociales.

Elle encourage le zapping et le renouvellement incessant des garde-robes et génère 92 millions de tonnes de vêtements qui finissent en décharge chaque année, soit l'équivalent d'un camion à ordures rempli de vêtements qui vient chaque seconde alourdir le fardeau écologique mondial.

Il est impératif d'encourager une consommation plus éclairée, en mettant en avant les circuits courts, la production locale souvent artisanale et les marques engagées dans des démarches éthiques et responsables.

L'enjeu majeur est de faire comprendre l'importance que tout cela représente :

- en termes économiques : 155 Mds€ de CA direct soit 1,7% du PIB national,
- comme en termes d'emploi : 1 million de personnes travaillent dans le secteur !

**Dans ce contexte, un projet de loi anti-fast fashion a été voté à l'unanimité par l'Assemblée Nationale en mars 2024 ; depuis, il est en attente d'être étudié par le Sénat.**

Ce texte législatif est une première étape essentielle pour réguler les pratiques de la fast fashion et réorienter notre consommation vers des modèles plus durables.

Seule une action collective, impliquant citoyens, entreprises et pouvoirs publics, pourra inverser la tendance afin de préserver le savoir-faire français et un commerce plus juste et durable.

**Il est encore temps d'agir.**

**Pour notre économie, pour notre environnement, pour nos emplois locaux et pour notre patrimoine industriel français.**

Raison pour laquelle, nous ne comprenons pas le recul dans le processus parlementaire : alors que des intentions avaient été exprimées d'inscrire à l'ordre du jour l'examen du projet, la Conférence des Présidents du Sénat du 12 février n'a pas inscrit ce texte à l'ordre du jour du mois de mars.

Le texte, transpartisan, a été adopté sans remous il y a bientôt un an à l'Assemblée nationale ; ce choix politique de retarder encore son adoption définitive est-il le reflet :

- d'une absence de volonté politique du Gouvernement et des sénateurs de concrétiser par la loi le soutien exprimé pourtant de longue date aux métiers du textile français, conception, production et distribution inclus ?
- d'une action d'influence par un des groupes étrangers les plus touchés par cette loi ?

**Comment expliquer que l'Union européenne lance des procédures d'enquête** car soucieuse de l'activité économique de la filière dans ses pays membres et de l'intérêt de ses concitoyens, **et pas le Sénat de notre République ?**

Les acteurs économiques et les citoyens ne peuvent rester sur ces questionnements.

**Nous appelons donc les décideurs politiques à accélérer l'adoption de la loi anti- fast fashion sans la modifier et à renforcer les mesures de soutien en faveur de la filière mode.**

**Lutter contre «l'ultra fast fashion », c'est protéger notre industrie et nos commerces, tout en sensibilisant les citoyens sur les conséquences sociales de leurs choix de consommation.**

**La Team France a besoin de tous !**

**Association Commerces Positifs** - Marie-Pierre Cartier

**CCI AMP** - Jean-Luc Chauvin

**CMA13** - Daniel Salenc

**CPME13** - Corinne Innesti

**CRESS PACA** - Denis Philippe

**Fédération Marseille Centre** - Guillaume Sicard

**FNH PACA** - Caroline Baron

**MODE IN SUD** - Jocelyn Meire

**U2P** - Catherine Valès

3/4

\* D'après une étude publiée par l'application de shopping Joko et basée sur l'analyse des données bancaires anonymisées de 700 000 utilisateurs, SHEIN est l'enseigne de mode « où les Français ont dépensé le plus en 2024 », détrônant du même coup le site de revente lituanien Vinted qui dominait depuis 2020. En valeur, les ventes de Shein ont bondi de + 58 % entre 2023 et 2024.

Le projet de loi en 7 points principaux :

1. Lutter contre l'obsolescence programmée :

Les marques de mode seront tenues de rendre leurs produits plus durables, avec des garanties sur la longévité des vêtements, pour éviter qu'ils ne deviennent obsolètes trop rapidement.

2. Interdire la destruction des stocks invendus :

Les marques ne pourront plus détruire leurs stocks invendus (comme c'est souvent le cas aujourd'hui). Elles devront soit recycler ces vêtements, soit les revendre.

3. Améliorer la traçabilité :

Les consommateurs auront plus d'informations sur l'origine des matériaux et la fabrication des produits, afin de pouvoir faire des choix plus éclairés.

4. Encourager le recyclage et la seconde main :

Les marques seront tenues d'afficher sur leur site des messages pour sensibiliser à l'impact environnemental de leurs produits, et encourager la sobriété, le réemploi, la réparation et le recyclage.

5. Renforcer la transparence des marques :

Un affichage environnemental est prévu, une sorte d'éco-score sur les étiquettes pour communiquer sur l'impact environnemental des produits.

6. Mettre en place des malus écologique sur les produits non vertueux :

ils permettraient de financer des bonus au bénéfice d'entreprises vertueuses dans l'industrie du textile avec un montant par produit allant de 5€ en 2025 jusqu'au 10€ en 2030.

7. Interdire la publicité des marques de fast fashion :

Une mesure essentielle pour limiter l'incitation à la surconsommation et encourager des pratiques plus responsables dans le secteur de la mode.